

# DOSSIER DE PRESSE

11 Juillet 2022

union des fabricants **unifab**



SOYONS RESPONSABLES,

CONSOMMONS **AUTHENTIQUE**

**STOP à la contrefaçon  
qui nuit à la planète**



Découvrez nos conseils  
sur [unifab.com](https://unifab.com)

En partenariat avec

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**inpi**

  
DOUANES  
& DROITS  
INDIRECTS

**cnac**  
Comité  
National  
Anti  
Contrefaçon

  
Gendarmerie  
nationale

JCDecaux

ebay

Avec le soutien de

Contact presse :

06 16 89 00 81 [rmessali@unifab.com](mailto:rmessali@unifab.com)

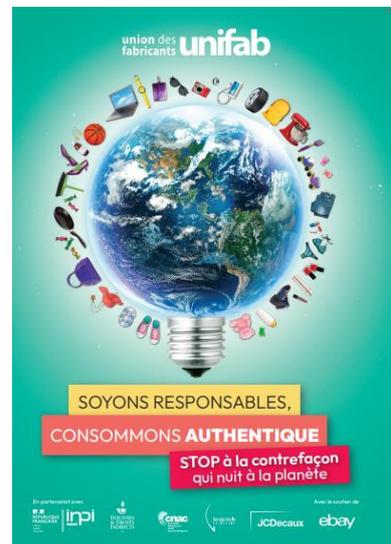


Communiqué de presse 11 juillet 2022,

## LUTTE ANTI-CONTREFAÇON : L'UNIFAB APPELLE A LA RESPONSABILITE DES CONSOMMATEURS POUR PROTEGER LA PLANETE !

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle qui regroupe 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activité, appelle aujourd'hui les consommateurs à être responsables en achetant des produits authentiques pour préserver la planète des nombreux impacts que la contrefaçon engendre sur l'environnement.

M. Christian Peugeot, Président de l'Union des Fabricants (UNIFAB), M. David Lisnard, Maire de Cannes – Président de l'Association des Maires de France (AMF), M. Christophe Blanchet, Député du Calvados - Président du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC), Mme Annick Bartala, Directrice interrégionale des Douanes de PACA, le Général de corps d'armée M. Arnaud Browaëys, Commandant la Région de Gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'azur et M. Pascal Faure, Directeur général de l'INPI lancent cette campagne de sensibilisation destinée à alerter le grand public des effets et conséquences environnementales, sociales, sanitaires, et économiques de la contrefaçon depuis la Mairie de Cannes, qui accueille pour l'occasion une exposition de produits contrefaisants ainsi qu'une destruction sur le parvis de l'Hôtel de Ville organisée par les services locaux de la Douane.



« SOYONS RESPONSABLES, CONSUMONS AUTHENTIQUE – STOP à la contrefaçon qui nuit à la planète » est le message porté par les ambassadeurs de l'Unifab du 11 juillet jusqu'au 23 août sur les plages et les marchés du sud de la France. Les touristes et résidents des villes de Cannes, Nice, Saint-Tropez, Ramatuelle, Pampelonne, Antibes, Juan-les-Pins, Cassis, Bandol, Marseille, Aix-en-Provence, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz... seront ainsi sensibilisés à l'impact de leur comportement sur l'environnement.

**En 2021, 32.2 millions d'annonces de contrefaçon en ligne ont été déréférencées par les marques !**

Pour alerter le gouvernement de la prolifération des faux produits en ligne, l'Unifab publie tous les 2 mois le nombre d'annonces illicites retirées sur internet par un échantillon représentatif de 25 entreprises issues de tous les secteurs d'activité.

La contrefaçon, produite à des milliers de kilomètres, est à l'origine de pollutions considérables, avec le déversement de produits toxiques dans la nature, d'un bilan carbone déplorable en raison de l'acheminement répétitif de ces produits à l'unité, inquiète 80% de la jeune population européenne selon un sondage Greenpeace.

L'objectif est donc d'informer la population pour qu'elle soit plus vigilante lors de ses achats, en ligne et hors ligne, et évite de se faire tromper par des offres de faux produits à la place de produits authentiques.

La page [contrefacon.fr](https://www.contrefacon.fr), spécialement créée pour aviser les consommateurs, leur donnera ainsi toutes les clés pour expliquer en quoi consommer authentique est responsable.

Une vaste campagne d’affichage, en partenariat avec **JCDECAUX**, sur plus de 300 emplacements publicitaires, et une importante présence digitale, via **Ebay, Facebook / Instagram et Google**, permettront de sensibiliser plus largement les consommateurs.



Au-delà de l’affichage dans les rues de la capitale, de la promotion sur les réseaux sociaux, plateformes et moteurs de recherches, l’influenceuse, **May Berthelot** (157 mille abonnés sur Instagram), relaiera cette campagne auprès de sa communauté, afin de participer à cette sensibilisation.

Plus de 100 000 flyers et goodies seront, également, distribués aux estivants jusqu’à la fin du mois d’août, sur le thème de la **consommation responsable**, afin d’expliquer aux consommateurs en quoi les achats de contrefaçon nuisent directement à la planète.

**Pour lutter contre la prolifération des faux produits**, dont ils sont 9.1 millions à avoir été interceptés par la douane en 2021, **les acteurs majeurs du monde de l’authentique**, s’unissent pour **prévenir la population des dangers auxquels ils s’exposent en consommant de la contrefaçon**. Cette campagne, **organisée avec le CNAC, l’INPI, la DOUANE et la GENDARMERIE**, est l’occasion de souligner l’importance de la coopération entre les différents services administratifs et répressifs pour lutter plus efficacement.

L’engagement de la **Mairie de Cannes**, à travers l’impulsion de son Maire, M. David Lisnard, démontre, depuis bien des années maintenant, le statut précurseur et la volonté de la ville de s’investir dans la lutte contre la contrefaçon en faveur de la protection des consommateurs et dans la promotion de la propriété intellectuelle, un droit qui défend la création et l’innovation moteur économique et culturel indéniable.



union des fabricants **unifab**



SOYONS RESPONSABLES,

CONSOMMONS **AUTHENTIQUE**

**STOP à la contrefaçon  
qui nuit à la planète**



Découvrez nos conseils  
sur [unifab.com](http://unifab.com)

En partenariat avec



Avec le soutien de

JCDecaux

ebay

## L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PROMOTION ET DE DÉFENSE DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Créée en 1872, l'Union des Fabricants (UNIFAB), association française reconnue d'utilité publique, regroupe plus de 200 entreprises issues de l'innovation, de la tradition et de la création, et les plus grandes fédérations professionnelles.

Elle promeut la protection internationale de la propriété intellectuelle et lutte contre la contrefaçon en menant des opérations de lobbying, de formation et de sensibilisation.

Ses missions :

**AGIR** auprès des instances nationales et internationales pour améliorer la protection des titulaires de droit et tendre vers une meilleure application des lois sur la propriété intellectuelle. Elle publie des « position papers » et des rapports opérationnels, participe à de nombreux groupes de travail (CNAC, OMD, OMPI, Interpol, OHMI, Observatoire...) et collabore à de nombreux travaux de la Commission européenne en tant qu'expert.

**SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS** pour soutenir et fédérer les arguments des entreprises en France pour qu'ils prennent conscience des conséquences sociales, économiques, commerciales, environnementales et criminelles de la contrefaçon. Elle organise des campagnes d'information, l'édition française de la journée mondiale anti-contrefaçon, anime le « Musée de la Contrefaçon » à Paris, et assure l'information continue des médias sur son site internet [www.unifab.com](http://www.unifab.com)

**COOPÉRER** avec les services publics (Douane, Police, Gendarmerie, DGCCRF, Justice), dont elle coordonne la formation, afin d'harmoniser les intérêts de ses entreprises adhérentes avec les actions préventives et répressives des institutions nationales et internationales.

**INFORMER** les entreprises, fédérations professionnelles et spécialistes, tous secteurs d'activité confondus, lors de réunions et opérations liées à l'actualité juridique, législative et opérationnelle. Pour parfaire la diffusion d'informations, elle met en place des commissions juridiques et techniques, coordonne des missions à l'étranger et reçoit de nombreuses délégations en France. Elle organise également chaque année, le Forum Européen de la Propriété Intellectuelle (FEPI) qui réunit une fois par an à Paris tous les acteurs européens de la lutte anti-contrefaçon. Elle diffuse une information générale et continue sur son site : [www.unifab.com](http://www.unifab.com) et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

L'Unifab promeut la défense des droits de la propriété intellectuelle, assure la synergie des forces compétentes pour lutter efficacement contre le faux et éduque le grand public pour freiner les achats de contrefaçons.

### La contrefaçon : un fléau en pleine évolution

#### Définition

**Dictionnaire** : action de reproduire par imitation une œuvre littéraire, artistique ou industrielle au préjudice de son auteur, de son inventeur – résultat de cette reproduction.

**Approche juridique** : violation d'un droit de propriété protégé par les lois de la propriété intellectuelle internationale ou d'un pays déterminé.

A cette définition, la loi ajoute que l'importation de produits contrefaisants est assimilée à leur fabrication. La contrefaçon s'apprécie selon les ressemblances et non selon les différences. Elle consiste à reprendre un ou plusieurs éléments qui pour un acheteur d'attention moyenne risquent de porter à confusion.

La contrefaçon peut concerner :

	Durée de la protection en France
Le brevet, si l'innovation technique est protégée dans le pays	20 ans
La marque, signe distinctif qui, apposé sur un produit ou accompagnant un service permet de l'identifier et de le distinguer.	10 ans renouvelables éternellement
Le dessin ou modèle, reprise des caractéristiques d'apparence extérieure.	5 ans renouvelables 4 fois
Le droit d'auteur ou droit voisin	Jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur
Les obtentions végétales	Jusqu'à 30 ans
Les appellations d'origine / Indications géographiques, permettent d'identifier le lieu de provenance des produits et constitue de ce fait une garantie de qualité pour le consommateur.	Protection illimitée dans le temps

## CONSÉQUENCES

Aux niveaux national et international, la contrefaçon génère de considérables dommages :

### Pour la santé et la sécurité

La santé publique est menacée par ces produits qui ne respectent aucune norme. Ils sont dangereux, provoquent des allergies, des accidents, mettent en péril le bien être du consommateur.

Non seulement la contrefaçon engendre des pertes financières considérables, mais surtout elle porte atteinte à la sécurité du consommateur. Les contrefacteurs s'attaquent à toutes les activités productives confondues. La sécurité et la santé publique sont menacées lorsque des produits issus des secteurs de l'automobile, l'électroménager ou encore du jouet, des boissons et même des médicaments sont contrefaits.

### Pour l'économie

La contrefaçon représente un manque à gagner de 200 à 300 milliards d'euros par an, la France perdant à elle seule plus de 6 milliards d'euros.

Le pillage du savoir-faire national copié le plus souvent à l'extérieur de nos frontières conduit à la suppression régulière des postes d'emplois traditionnels : plus de 400 000 en Europe dont 38 000 en France (Etude KPMG pour l'Unifab).

## Pour les entreprises

Principales victimes de contrefacteurs, les titulaires de droits comptabilisent chaque année un bilan déplorable :

- Perte de chiffre d'affaires, de parts de marché, de réseaux de distribution
- Perte pour le commerce national due aux achats de contrefaçon à l'étranger
- Perte d'image et de notoriété
- Perte de budget : recherche et développement, dépenses de publicité, de marketing et de communication qui contribuent à construire les marques.

Plusieurs petites entreprises ont parfois tant perdu, qu'aujourd'hui elles n'existent plus.

## Consommateurs, soyez vigilants !

La contrefaçon est liée à la grande criminalité. Ni impôt, ni taxe, ni charge sociale ne sont versés par les contrefacteurs. Des actions de communication sont, chaque année, entreprises afin de sensibiliser les consommateurs et les prévenir des effets et conséquences de l'achat de faux produits. Sur la santé, la sécurité, l'environnement et l'économie.

## GÉOGRAPHIE DE LA CONTREFAÇON

**Les zones traditionnelles :** Asie du Sud-Est (Chine, Corée), Bassin méditerranéen (Turquie, Maroc, Tunisie), Europe (Italie, Espagne, Portugal).

**Les arrivants :** pays d'Europe Centrale et de l'Est, Etats Unis.

**Le monde virtuel :** les sites dédiés au faux, les sites de ventes aux enchères... Internet est devenu un canal très important, et qui ne cesse de grandir, au niveau de la distribution de la contrefaçon.

## SANCTIONS

Toute atteinte portée aux différents droits garantis par le Code de la Propriété Intellectuelle constitue un délit : droit des marques, droit des dessins et modèles, droit d'auteur et droit voisin, brevets. Le détenteur, au même titre que le fabricant, est passible de sanctions.

La contrefaçon est punie comme le vol :

### Sanctions pénales

Jusqu'à 300 000 euros d'amendes et trois ans d'emprisonnement.

Ces peines peuvent aller jusqu'à 7 ans de prison et 750 000 euros d'amendes en cas de bande organisée ou de produits dangereux (loi Sapin 2).

Peines complémentaires :

- fermeture de l'établissement exploité par le contrefacteur,
- privation du droit d'élection et d'inéligibilité (droit des marques et droit des dessins & modèles).

### Sanctions civiles

Demande de dommages et intérêts par le titulaire de droit ainsi qu'une potentielle peine d'emprisonnement.

## Sanctions douanières

Confiscation et destruction des objets contrefaisants et des moyens de transport.

La contrefaçon est un délit douanier : en cas d'infraction, les douanes peuvent saisir d'office les produits et/ou appliquer la retenue douanière, avec 10 jours de délai pour que les titulaires de droits puissent authentifier les produits et agir en justice.

## La contrefaçon est liée aux réseaux terroristes

L'Unifab a remis au Gouvernement, son rapport sur les liens étroits qu'entretient la contrefaçon avec les réseaux criminels terroristes. Cette publication fait le lien en mettant en exergue 10 années d'exemples issus de diverses sources institutionnelles et industrielles, il met l'accent sur la nécessité de renforcer la législation en termes de sanctions et préconise 10 recommandations au gouvernement.

Pour télécharger ce rapport : [http://www.unifab.com/images/Rapport-A-Terrorisme-2015\\_FR.pdf](http://www.unifab.com/images/Rapport-A-Terrorisme-2015_FR.pdf)

## Quelques chiffres alarmants !

### Le constat français

**Les saisies de faux produits s'élèvent à 9.1 millions en 2021, contre 5.6 millions en 2020, soit une augmentation de 62,5%.** Ce chiffre démontre le travail continu et efficace des services douaniers dont la régularité est exemplaire, mais il prouve également que le problème de la contrefaçon n'est pas terminé. Les confinements ont aidé à accroître la consommation en ligne et donc ont permis aux contrefacteurs de se frayer un chemin.

Pour l'année 2021, ce sont les produits de soins corporels qui ont atteint la première place des produits les plus saisis par la Douane avec pas moins de **1 732 696** articles de contrefaçon, suivis de près par les jeux et articles de sports avec **1 650 490** produits saisis.

Les pertes dues à la contrefaçon représentent chaque année plus de 38 mille emplois et 6,7 milliards d'euros, selon l'étude de l'Observatoire européen de l'EUIPO.

L'Unifab appelle le gouvernement à une sensibilisation citoyenne, et notamment des plus jeunes qui, d'après une étude réalisée en 2018 par l'IFOP pour l'Unifab, sont 37% âgés de 15 ans et plus à avoir déjà acheté de la contrefaçon sans le savoir.

**Cette étude dévoilée à l'occasion de la Journée Mondiale Anti-Contrefaçon 2018 fait état du nouveau comportement des consommateurs :** <https://www.unifab.com/pas-de-contrefacon-dans-ma-consommation/>

## Nombre d'articles saisis par la douane française

2013	7 600 000 (hors cigarettes)
2014	8 800 000 (hors cigarettes)
2015	7 700 000 (hors cigarettes)
2016	9 240 000 (hors cigarettes)
2017	8 400 000 (hors cigarettes)
2018	5 400 000 (hors cigarettes)
2019	4 500 000 (hors cigarettes)
2020	5 600 000 (hors cigarettes)
2021	9 100 000 (hors cigarettes)

**LES**

**PARTENAIRES**

JCDecaux



JCDecaux s'engage dans la lutte anti-contrefaçon,  
en allouant 300 espaces publicitaires.



**LE COMITÉ NATIONAL ANTI-CONTREFAÇON (CNAC)** vise à agir simultanément sur l'offre de contrefaçons par la répression et la coopération internationale, ainsi que sur la demande de contrefaçons par la sensibilisation et la formation.

En France, la lutte anti-contrefaçon est organisée et mise en œuvre au sein du Comité national anti-contrefaçon (CNAC), partenariat public-privé qui vise à renforcer l'échange d'informations et de bonnes pratiques, à coordonner des actions concrètes et à formuler de nouvelles propositions. Créé en 1995, il réunit des fédérations industrielles et artistiques, des associations professionnelles, des entreprises et les administrations concernées par la lutte anti-contrefaçon.

### **STRUCTURE DU COMITÉ**

Placé sous l'égide du Ministre chargé de la propriété industrielle, le CNAC, dont la présidence est assurée par le Député Christophe Blanchet – à l'origine de la proposition de loi visant à renforcer le cadre national de la lutte anti-contrefaçon, est une instance d'échange, de concertation et de coordination entre partenaires publics et privés impliqués dans la lutte anti-contrefaçon...

### **CHAMP D'ACTION DU COMITÉ**

L'action du CNAC traite des atteintes à l'ensemble des droits de propriété intellectuelle : droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles, brevets, marques, indications géographiques et obtentions végétales...

Le blog du président : <http://www.blogpresidentcnac.fr>

Le site [cnac-contrefacon.fr](http://www.cnac-contrefacon.fr) : <http://www.cnac-contrefacon.fr/>



[http://twitter.com/cnac\\_inpi](http://twitter.com/cnac_inpi)

# L'INPI

## EN QUELQUES MOTS

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux.

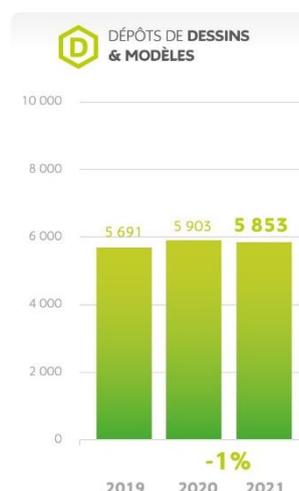
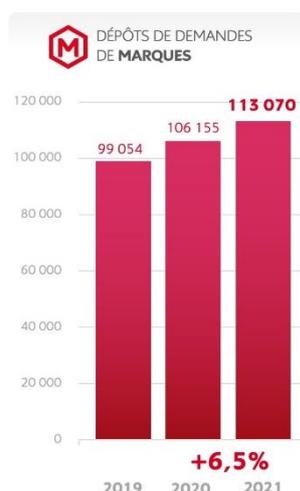
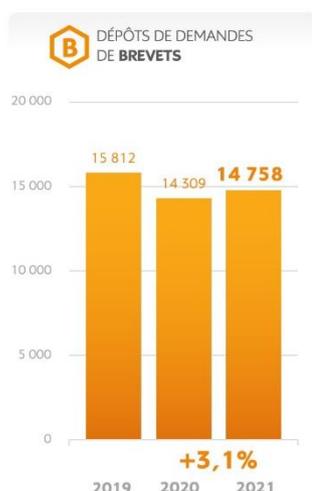
Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. A ce titre, l'INPI assure le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (CNAC).

Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 61,2 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet unique pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.



### LES CHIFFRES CLÉS 2021

Nombre de dépôts par titre et évolution



**12 INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES**  
homologuées depuis la loi dite « consommation ».



**61,2 MILLIONS DE DONNÉES**  
relatives à la propriété industrielle, aux données d'identité légale et aux comptes des sociétés sont mises à la disposition de tous.

**5 471 RÉUTILISATEURS\***

exploitent ces données, via des licences gratuites, pour créer des services à valeur ajoutée (\*entreprises, professions libérales, services publics, chercheurs...).



## L'INPI, ACTEUR DE LA LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

L'INPI joue un rôle actif dans la lutte anti-contrefaçon en collaborant avec les principaux partenaires privés et publics autour de la défense de la propriété intellectuelle. Notamment :

- L'Institut assure le secrétariat général du Comité National Anti Contrefaçon (CNAC), présidé par le député Christophe Blanchet. Ce partenariat tend à renforcer l'échange d'informations et de bonnes pratiques, à coordonner des actions concrètes et à formuler de nouvelles propositions.
- Partenaire historique de l'Union des fabricants (Unifab), l'INPI collabore aux nombreuses actions de sensibilisation menées par l'association (Journée mondiale anti-contrefaçon, Forum européen de la PI...).
- L'INPI et la Direction Générale des Douanes (DGDDI) sont partenaires étroits dans la lutte anti-contrefaçon. Le 16 avril 2021, ils ont signé un accord de renouvellement de convention partenariale. Celle-ci s'inscrit dans le plan d'action douanier pour 2021-2022 dont l'un des objectifs est d'intensifier la coopération entre les acteurs du domaine.
- À l'international, le réseau des conseillers INPI – qui couvre près de 100 pays - accompagne les entreprises françaises dans leurs problématiques liées à la contrefaçon.



## **Bilan 2021 de l'action de la douane en matière de lutte contre les contrefaçons :**

La contrefaçon représentait en 2019 **2,5%** du commerce mondial selon les chiffres de l'OCDE.

Elle constitue une menace, à la fois, pour la **santé** et la **sécurité** du consommateur, mais également pour **l'économie nationale**. Ces dernières années, l'essor du e-commerce et l'explosion des échanges pendant la crise sanitaire ont contribué à la forte augmentation du phénomène de la contrefaçon.

En 2021, les services de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) ont intercepté **9,1 millions de contrefaçons** soit une hausse de 62 % par rapport à 2020, renouant avec les plus hauts niveaux historiques établis en 2016.

Celle-ci touche désormais **tous les types de marchandises** (produits industriels, cosmétiques, jouets, secteur alimentaire). Par exemple, en 2021, 16 000 roulements à bille contrefaisants ou encore près d'un million de produits de soins corporels potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité du consommateur ont été retirés du marché.

Tous les types de vecteurs sont concernés, y compris et de plus en plus le vecteur du fret express et postal dans lequel près d'un tiers des constatations ont été effectuées en 2021, en lien avec l'explosion de l'envoi de petits colis.

En France, **95 %** des interceptions de contrefaçons sont réalisées par la DGDDI.

Ces chiffres exceptionnels constituent le résultat de l'action des services douaniers menée dans le cadre du plan de lutte contre la contrefaçon pour 2021-2022 présenté à Roissy le 22 février 2021 par Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics, et témoignent de la très forte implication des services.

Autre axe majeur de la lutte contre la contrefaçon, la convention de coopération de la douane avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) a été renouvelée le 16 avril 2021. Dans le prolongement de cet évènement, la douane et l'INPI ont organisé des webinaires communs, tant au niveau national qu'au niveau local, pour sensibiliser les titulaires de droits à la protection de leur patrimoine immatériel.

La DGDDI et l'INPI mènent en France et à l'international des actions complémentaires en matière de protection de la propriété intellectuelle et de lutte contre la contrefaçon. L'INPI joue un rôle

incontournable en France en matière d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et la DGDDI est le bras armé de l'État en matière de lutte contre la contrefaçon.

La collaboration entre les titulaires de droits et la douane se matérialise à travers la demande d'intervention. Ainsi, **1 491 demandes d'intervention** étaient applicables en France en 2021, dont 499 ont été octroyées par la DGDDI .

## **2) Plan d'action contrefaçon 2021-2022**

Le plan d'action de la douane française présenté par le ministre Olivier DUSSOPT le 22 février 2021 s'inscrit dans le prolongement des recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport de février 2020 et du rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques réalisé par MM. les députés Blanchet et Bournazel.

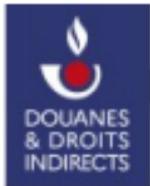
Il est organisé en actions spécifiques reprises selon quatre axes :

– Mieux coopérer avec tous les acteurs de la lutte contre la contrefaçon en vue de réduire l'offre et la demande de contrefaçons : partenariats renforcés et renouvelés avec les différents acteurs du commerce en ligne, renouvellement des conventions, collaboration ministérielle notamment au sein de la MICAF (Mission interministérielle de coordination de la lutte contre la fraude fiscale et sociale) à laquelle est rattaché le GONAF (Groupe opérationnel national anti-fraude) dédié à la lutte contre les contrefaçons et dont la DGDDI est cheffe de file, actions de communication/sensibilisation auprès des titulaires de droits.

– Renforcer le renseignement pour une action douanière mieux ciblée : optimisation du traitement des informations détenues par les titulaires de droit (via la demande d'intervention) et le développement des nouvelles obligations européennes sur les données contenues dans les déclarations douanières ; développement de nouvelles techniques et des outils d'analyse.

– Une politique renforcée de contrôles et d'enquêtes. L'action des services douaniers sera orientée sur des flux logistiques identifiés comme sensibles pour le secteur de fraude de la contrefaçon. En 2020, une section d'enquête spécialisée sur la contrefaçon a été créée à la DNRED et développe des enquêtes sur des réseaux de fraude complexes.

– Adapter la politique contentieuse et les poursuites aux enjeux stratégiques : poursuites judiciaires fortes pour les marchandises susceptibles de comporter un risque pour la santé et la sécurité du consommateur ou le démantèlement de réseaux organisés, implication soutenue des titulaires de droits pour le respect de leurs obligations.



## Des résultats à la hausse pour la direction régionale de Nice dans la lutte contre la contrefaçon

**Plus de 170 000 articles de contrefaçon saisis en 2021**

Par ses résultats, la douane de Nice illustre, aux côtés de la douane de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Corse au sein de la région PACA, son engagement constant dans la lutte contre la contrefaçon et la volonté des services d'intensifier les contrôles pendant la période estivale. Ces contrôles sont réalisés à l'aéroport de Nice Côte d'Azur, sur les axes routiers du département en provenance des pays tiers ou d'autres pays de l'Union européenne et dans le fret express et postal.

**Quelques affaires emblématiques réalisées en 2021 et 2022 sur les différents vecteurs par les services de la douane de Nice :**

- le 2 mars 2021, le contrôle d'un **poids lourd** sur l'A/8 en provenance de l'Italie et à destination de l'Espagne permet de découvrir plus de **86 760 sous-vêtements** contrefaisant la marque Calvin Klein ;
- Le 30 novembre 2021, lors du contrôle d'un **ensemble routier** sur l'autoroute A/8, les douaniers découvrent **2 palettes de paires de chaussures** (soit 6 840 articles) contrefaisant la marque New Balance (valeur totale sur le marché de l'authentique de 615 600 €) ;
- Le 20 février 2022, lors du contrôle d'un **poids lourd** espagnol les douaniers découvrent **446 tee-shirts** destinés aux marchés et plages en Espagne contrefaisant les marques Snoopy, Disney et Vuitton (valeur totale sur le marché de l'authentique de 15 486 €) ;
- Le 18 avril 2022, lors du contrôle approfondi d'un **ensemble routier** contenant du groupage en provenance d'Espagne et à destination de l'Italie, les agents des douanes découvrent **60 540 cartes de jeux** contrefaisant les marques Nintendo/Pokemon (valeur totale sur le marché de l'authentique de 21 189 €), ainsi que de **360 paires de chaussures** contrefaisant la marque GUCCI (valeur totale sur le marché de l'authentique de 270 000€) ;
- Le 05 mai 2022, lors d'un contrôle de **fret postal**, les douaniers découvrent dans un colis en provenance de Hong Kong et à destination de Nice **23 montres et cadrans** contrefaisants la marque SEIKO (valeur totale sur le marché de l'authentique de 5 280 €) ;
- Le 22 juin 2022, lors du contrôle des bagages d'une passagère en provenance des Emirats Arabes Unis à l'aéroport de Nice les douaniers saisissent **7 sacs et 1 tee-shirt** contrefaisants les marques Louis Vuitton et Yves Saint Laurent (valeur totale sur le marché de l'authentique de 6 300 €.)

**Plus de 170 000 articles de contrefaçons ont été saisis et détruits en 2021 par la direction régionale des douanes de Nice, soit +170 % par rapport à l'année 2020.**

A l'occasion du lancement de la Campagne de l'UNIFAB de sensibilisation contre les dangers de la contrefaçon, des articles de textile et de maroquinerie seront détruits par un procédé de lacération permettant le retraitement des déchets.

De plus, une exposition éphémère permettra aux participants de visualiser l'éventail des objets saisis.

## Manifestation UNIFAB du 11 juillet 2022 – Liste des marchandises présentées par la Douane 06

<i>Marchandises</i>	<i>Service</i>	<i>Date de la saisie et circonstances de l'affaire</i>
<b>Santé Electronique</b>	Brigade Nice Aéroport (Fret express)	Le 30 mai 2022, un contrôle au centre de tri de la poste permet la saisie d'un colis en provenance de Chine contenant <b>20 emballages d'iphones 13 contrefaisant la marque Apple.</b>
<b>Santé Parfums</b>	Brigade Menton	En décembre 2021, lors du contrôle d'un autocar à la Turbie, les agents des douanes découvrent <b>720 parfums contrefaisants la marque DIOR</b> pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à 64 800€.
<b>Santé Jouets</b>	Brigade Menton	Le 18 avril 2022, lors du contrôle approfondi d'un ensemble routier contenant du groupage en provenance d'Espagne et à destination de l'Italie, les agents des douanes découvrent <b>60 540 cartes de jeux contrefaisant les marques Nintendo/Pokemon</b> (valeur totale sur le marché de l'authentique de 21 189 €), ainsi que de <b>360 paires de chaussures contrefaisant la marque GUCCI</b> (valeur totale sur le marché de l'authentique de 270 000€) .
<b>Textiles</b>	Brigade Nice	Le 30 novembre 2021, à l'occasion du contrôle d'un ensemble routier sur l'autoroute A/8, les douaniers découvrent <b>2 palettes de paires de chaussures (soit 6 840 articles) contrefaisants la marque New Balance.</b> pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à <b>615 600 €.</b>
		Le 20 février 2022, lors du contrôle d'un poids lourd les agents des douanes découvrent dans le chargement <b>446 tee-shirts</b> destinés aux marchés et plages en Espagne <b>contrefaisants les marques Snoopy, Disney et Vuitton,</b> pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à <b>15 486 €.</b>
	Brigade Menton	Le 20 janvier 2022, lors d'un contrôle au péage de La Turbie, les agents des douanes contrôlent un ensemble routier transportant un colis contenant <b>200 tee-shirts contrefaisants les marques Disney et Cartoon</b> pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à <b>10 000 €.</b>
		Le 30 mars 2022, lors du contrôle d'un ensemble routier au péage de la Turbie les agents des douanes découvrent <b>510 ensembles-short contrefaisants les marques NIKE, New York Yankees et Jordan</b> pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à <b>15 300 € .</b>
<b>Maroquinerie</b>	Brigade Nice Aéroport	Le 22 juin 2022, lors du contrôle des bagages d'une passagère en provenance des Emirats Arabes Unis à l'aéroport de Nice les agents découvrent et saisissent <b>7 sacs et 1 tee-shirt contrefaisants les marques Vuitton et Yves Saint Laurent</b> pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à <b>6 300 €.</b>
	Brigade Menton	Le 12 juin 2022, lors d'un contrôle à la circulation, les agents des douanes découvrent dans un ensemble routier des colis renfermant <b>140 sacs et pochettes contrefaisants la marque Vuitton</b> pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à <b>154 000 €.</b>
<b>Horlogerie</b>	Brigade Nice Aéroport (Fret express)	Le 20 avril 2021, saisie effectuée au centre de tri de la poste à Carros de <b>40 horloges contrefaisant la marque Rolex importées de Chine</b> pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à <b>153 600 €.</b>
		Le 05 mai 2022, lors d'un contrôle en fret express, découverte dans un colis contenant <b>23 montres et cadrans contrefaisants la marque SEIKO</b> pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à <b>5 280 €.</b>

## Opération UNIFAB - Douane

### Quelques affaires significatives exposées

• **Le 20 avril 2021**, découverte dans plusieurs colis à la Poste de Carros de **40 horloges contrefaisant la marque Rolex** importées de Chine pour une valeur sur le marché de l'authentique de 153 600 €. L'infracteur aurait reçu d'autres horloges les années antérieures.



• **Le 30 mars 2022**, lors d'un contrôle à la gare de péage de la Turbie un camion retient l'attention des douaniers. Après déchargement complet de la remorque, les douaniers découvrent dans les derniers cartons **510 ensembles short contrefaisant les marques NIKE, New York Yankees et Jordan**. Leur valeur est estimée à 15 300 € sur le marché de l'authentique.



• **Le 18 avril 2022**, sur l'autoroute A/8 sens Italie/France, les agents des douanes sélectionnent un ensemble routier contenant un chargement de type groupage et découvrent **60 540 cartes de jeux contrefaisant les marques Nintendo/Pokemon** pour une valeur de 21 189 € sur le marché de l'authentique ainsi que de **360 paires de chaussures contrefaisant la marque GUCCI** pour une valeur de 270 000€ sur le marché de l'authentique.



• **Le 12 juin 2022**, un poids lourd est contrôlé au péage de La Turbie dans le sens Italie/Espagne. Un contrôle approfondi permet de découvrir **140 sacs et pochettes contrefaisant la marque Vuitton** pour une valeur estimée sur le marché de l'authentique à 154 000 €.



• **Le 22 juin 2022**, au terminal T2 de l'aéroport Nice côte d'azur, suite au contrôle des bagages d'une passagère en provenance des Emirats Arabes Unis les agents des douanes saisissent **7 sacs et 1 tee-shirt contrefaisant les marques Vuitton et Yves Saint Laurent**. Ces articles représentent une valeur estimée de 6 300 € sur le marché de l'authentique.



• **Le 30 novembre 2021**, lors du contrôle d'un ensemble routier sur l'autoroute A/8, les douaniers découvrent 2 palettes, soit **6840 paires de chaussures contrefaisant la marque New Balance**, pour une valeur estimée sur le marché de l'authentique de 615 600 €.



• En décembre 2021, au péage de la Turbie le contrôle d'un autocar permet aux douaniers de découvrir **720 parfums dissimulés par les chauffeurs** pour une valeur sur le marché de l'authentique estimée à 64 800€.



## May Berthelot



may.berthelot

Contacter



1,324 publications

157K abonnés

663 abonnements

**May Berthelot**

Expertise & rénovation luxe/mode

Lutte anti-contrefaçon

alice@alice-ta.com

[mayberthelot.com](http://mayberthelot.com)



**LES**

**ANNEXES**

FLYER

**En France, 37% des consommateurs ont déjà acheté de la contrefaçon sans le savoir, notamment sur internet, car il est difficile, quand on n'a pas l'article en main, de faire la différence entre un vrai et un faux produit.**

**Soyez vigilant en vous assurant que le site consulté soit un site officiel et non une arnaque, et que l'on peut retourner l'article aisément en se faisant rembourser.**

**JOUEZ AVEC UNIFAB**  
L'Union des Fabricants

Toutes ces paires de lunettes de soleil sont vendues sur Internet. Trouvez laquelle est authentique en la comparant à l'originale ci-dessus. Observez bien le prix, la qualité et le design.

Découvrez la réponse sur l'Instagram du Musée de la Contrefaçon

Le site internet [unifab.com](http://unifab.com) et le Musée de la Contrefaçon qui se situe dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, vous apporteront tous les conseils dont vous avez besoin pour ne pas devenir victimes ou pire, complices, des contrefacteurs.

union des fabricants **unifab**

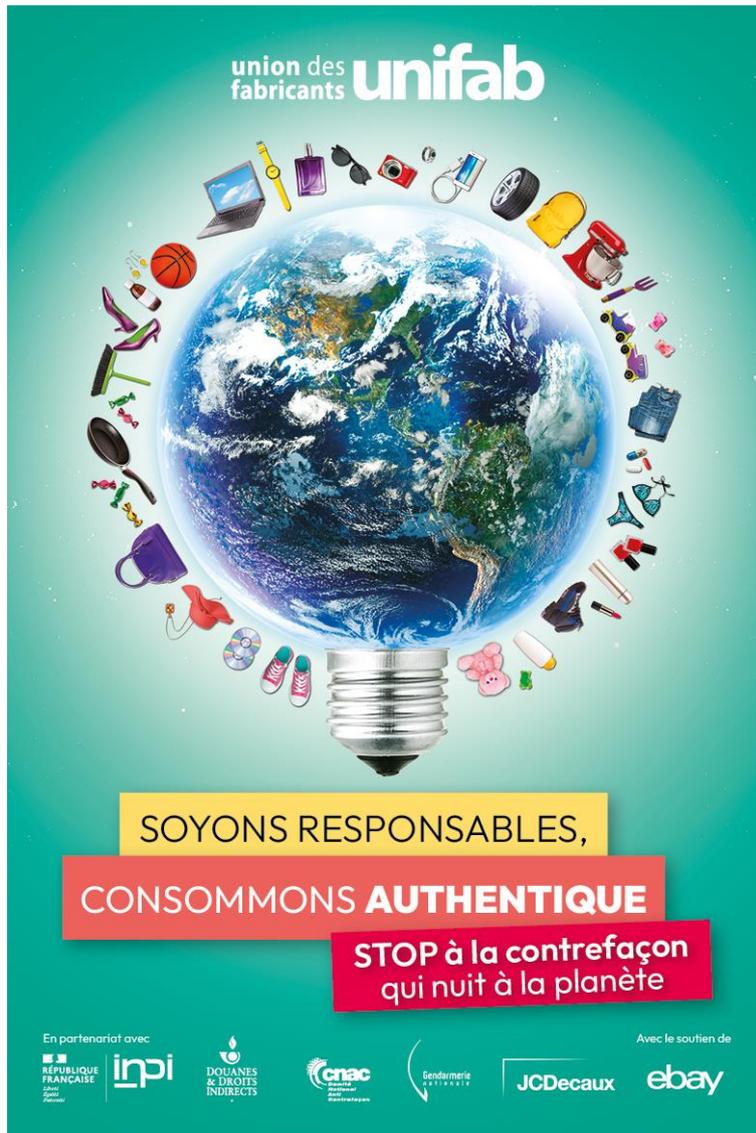
**SOYONS RESPONSABLES, CONSOMMONS AUTHENTIQUE**

**STOP à la contrefaçon qui nuit à la planète**

En partenariat avec: Avec le soutien de:

<b>En quoi consommer authentique est responsable ?</b>		<b>Why consuming authentic is responsible ?</b>	
<p>Les contrefaçons polluent l'environnement avec des produits toxiques (teintures trop chargées en plomb, fausses piles avec 8 fois plus de mercure, etc...)</p>	<p>Les contrefaçons sont fabriquées à des milliers de km de nos frontières avec un bilan carbone désastreux</p>	<p>Counterfeits are manufactured at thousands km away from our borders with a devastating carbon footprint</p>	<p>Counterfeits are manufactured at thousands km from our borders with a devastating away carbon footprint</p>
<p>Les contrefaçons ne sont pas recyclables et les déchets de production sont souvent déversés dans la nature</p>	<p>Les contrefaçons sont produites dans des conditions sociales inacceptables</p>	<p>Counterfeits are non recyclable and their production waste are often dumped into the nature</p>	<p>Counterfeits are produced under unacceptable social conditions</p>
<p>Les contrefaçons ne respectent pas les normes et peuvent mettre en danger votre santé/sécurité ainsi que celle de vos proches</p>	<p>La contrefaçon a un impact social, économique et fiscal qui pèse sur la société toute entière. En France perte de 38 000 emplois, 6,7 milliards d'euros de vente et 1,34 milliard d'euros d'impôts par an</p>	<p>Counterfeits do not meet standards and can cause damages on your health/safety as well as that of your loved ones</p>	<p>Counterfeiting has social, economic and tax impacts that weighs on the entire society. In France : loss of 38,000 jobs, 6.7 billion euros of sales and 1.34 billion euros of taxes per year</p>
<p><b>Acheter de la contrefaçon c'est cautionner des actes que l'on condamne, alors soyons tous vigilants !</b></p>		<p><b>Buying counterfeit means endorsing acts that we condemn, so let's all be vigilant!</b></p>	
<p>Pour plus d'informations n'hésitez pas à manier le clic sur <a href="http://unifab.com">unifab.com</a></p>		<p>For more information please click on <a href="http://unifab.com">unifab.com</a></p>	

CARTE POSTALE – INVITATION AU MUSEE DE LA CONTREFAÇON



INVITATION POUR 1 PERSONNE  
AU MUSÉE DE LA CONTREFAÇON  
16, rue de la Faisanderie - 75116 Paris

SOYONS  
RESPONSABLES,  
CONSOMMONS  
AUTHENTIQUE

Découvrez comment éviter  
les pièges sur internet :  
[contrefacon.fr](http://contrefacon.fr)

union des fabricants **unifab**

Toutes nos actualités et  
conseils sur  
[www.unifab.com](http://www.unifab.com)



L'union des fabricants, BIC 754 468 309 - Conception : FR Agency - © Shutterstock

**STOP à la contrefaçon**




---



---



---



---







union des  
fabricants **unifab**

**150** ANS  
YEARS  
DE LUTTE ANTI CONTREFAÇON  
OF FIGHT AGAINST COUNTERFEITING

Contact presse :

Régis Messali

Directeur de la communication et du développement  
[rmessali@unifab.com](mailto:rmessali@unifab.com) - +33 6 16 89 00 81

En partenariat avec



Avec le soutien de

